



Informations aux partenaires et aux personnes bénéficiaires du service juridique de l'ODTI

Afin d'éviter les affluences importantes connues avant le 23 mars 2020 (entre 30 et 40 personnes en moyenne), nous vous informons que le service juridique de l'ODTI est accessible **désormais uniquement sur RDV, lors de permanences physiques chaque vendredi à partir du vendredi 29 mai 2020 de 9h à 12h.**

Merci de bien vouloir téléphoner au préalable 04 76 42 60 45 le matin

Par ailleurs, nous assurons une permanence téléphonique chaque mardi de 9h30 à 12h avec M. Bouanani au 04 76 44 99 51 et chaque vendredi de 14h30 à 17h avec Mme Robin au 04 76 44 99 58

En outre, comme durant le confinement, nos juristes restent joignables par téléphones et par email : eliasbouanani@odti.fr et nadegerobin@odti.fr

Par ailleurs, sur notre site internet (en cours de maintenance), nous intégrerons prochainement un fil de l'info en temps réel de toutes les actualités et les informations importantes en matière de droit des étrangers, d'accès à la nationalité et en droit en matière de protection sociale applicables aux étrangers (intégrant l'assurance maladie et maternité, l'assurance chômage, l'accès aux prestations familiales, le logement...). Des questions/réponses pourront également y être trouvées.

Information importante :

Des **mesures de sécurité spécifiques** ont été mises en place dans le hall pour respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociales : marquages au sol, sens de circulation. Il est impératif de les respecter.

Evitez si vous le pouvez de venir à plusieurs sauf si cela est nécessaire pour la compréhension de votre dossier.

En cas de symptômes de fièvres, de mal de gorges... par mesure de sécurité, merci de reporter votre déplacement ou votre RDV physique dans nos locaux. Dans ce cas, privilégiez la voie électronique ou téléphonique.